

	et tous les autres frais s'y attachant $\frac{5}{8}$ de 1 pour 100) sur \$533,995, jusqu'au 1er juin 1899.....	\$21,347 80	
	Commission de 2 pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs de Dawson, jusqu'au 1er juin 1899.	4,285 96	
	$1\frac{1}{2}$ pour 100 sur perceptions du revenu, \$664,274.83, jusqu'au 30 septembre 1898	9,964 10	
	$1\frac{1}{2}$ pour 100 sur paiements au comptant, \$252,555.57, à Dawson, jusqu'au 30 septembre 1898.....	3,788 33	
	2 pour 100 sur traites de la police à cheval du Nord-Ouest.....	3,931 95	
	2 pour 100 sur traites du département de la Milice et de la Défense.....	979 78	
			44,297 92
357 (74)	3 pour 100 (moins $2\frac{1}{4}$ pour 100 pour déboursés et assurance) sur \$468,382, du 1er juin au 31 octobre 1899.....	3,512 87	
	Commission de $1\frac{1}{2}$ pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs, du 1er juin au 31 octobre 1899.....	10,971 82	
	Commission de $1\frac{1}{4}$ pour 100 sur perceptions de \$2,140,003.83 du revenu, du 1er octobre 1898 au 30 avril 1900.	26,750 00	
	$1\frac{1}{4}$ pour 100 sur paiements au comptant de \$425,531.84, du 1er octobre 1898 au 30 avril 1900.....	5,319 14	
			46,553 83
	Paiement à la Banque de l'Amérique Britannique du Nord :—		
	Commission de 2 pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs, à Dawson, jusqu'au 1er juin 1899.....	4,589 85	
	Commission de $1\frac{1}{2}$ pour 100 sur traites délivrées sans frais aux mineurs, à Dawson, du 1er juin au 30 septembre 1899.....	4,981 25	
			9,571 10

X—IMMIGRATION.

96	Appointements des agents et employés au Canada, la Grande-Bretagne et dans les pays étrangers.....	110,000 00
97	Société protectrice d'immigration pour les femmes, à Montréal...	1,000 00
98	Refuge des filles, à Winnipeg	1,000 00
99	Dépenses casuelles dans les agences canadiennes, britanniques et étrangères ; dépenses générales d'immigration et appointements de commis surnuméraires au bureau principal.....	283,000 00

Les résolutions 22, 185 à 211 inclusivement, 279, 44, 26, 27, 23 et 24 sont lues pour la seconde fois et adoptées.

La résolution 31 étant lue la seconde fois, est amendée en réduisant le montant du premier item de \$2,850 à \$1,450 ; et la résolution est adoptée, telle qu'amendée.

La résolution 32 étant lue la seconde fois est amendée en réduisant le montant du premier item de \$2,000 à \$1,510 ; et la résolution est adoptée, telle qu'amendée.

Les résolutions 46, 47, 67 et 357, sont lues pour la seconde fois, et adoptées.

La résolution 96 étant lue la seconde fois ;

M. Sproule propose,—Que la dite résolution soit réduite à \$100,000.—Rejeté, sur division.

La dite résolution est alors adoptée.